



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°29  
Réunion restreinte du 3 mars 2023

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE  
DU CLUB**

**GUIDE  
DU CLUB**

Q Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MARDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>MERCREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le <b>JEUDI</b> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le <b>VENDREDI</b> de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après <b>mardi 12h00</b>	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 <sup>er</sup> rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 <sup>ème</sup> rencontre	100
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint ( 8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1<sup>ère</sup></u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 <sup>ème</sup> mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</b>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
<b>SEMAINE du 25/02/2023 au 03/03/2023</b>					
Dossier N°488	28/02/2023		3CD	Match : <b>SENIORS D1 du 05/03/2023 – n° 24597441</b> <b>VANVES STADE 1 / RACING CFF 2</b>	Bonjour,  Suite à la réception du courriel de la mairie de Vanves, nous informant que la rencontre SENIORS D1 du 05/03/2023 - VANVES STADE 1 / RACING CFF 2 ne pouvant se jouer que le samedi 4 mars, suite à indisponibilité du terrain du Parc André Roche le dimanche 5 mars, <b>La 3CD prend note et informe que la rencontre est avancée au samedi 4 mars à 18h00.</b>
Dossier N°490	01/03/2023	550679	MONTROUGE FC	Forfait avisé : <b>ANCIENS +45ans du 05/03/2023 – n°25295791</b> <b>BOURG LA REINE 13 / MONTROUGE FC 11</b>	BOURG LA REINE 13 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) MONTROUGE FC 11  <b>1er Forfait avisé de l'équipe MONTROUGE FC 11</b>
Dossier N°491	02/03/2023		3CD	Match : <b>SENIORS FEMININES D1 - n°24602760</b> <b>GPSO 92 ISSY 3 / RACING CFF 1</b>	La 3CD décide que la rencontre <b>se jouera le samedi 18 MARS 2023</b> avec 3 arbitres et 1 délégué à la charge des deux clubs.
Dossier N°492	2023		3CD	Match : <b>U16 D5 poule Consolante A du 05/03/2023 – n°25595690</b> <b>PLESSIS ROBINSON FC 3 / VOLTAIRE CHATENAY 2</b>	Suite à la demande de la C.D.P.M.E, La commission des compétitions vous informe que le coup d'envoi de la rencontre <b>est avancé à 10h00 au lieu de 15h00.</b>

## II. FDM MANQUANTES

### **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### **Futsal D1**

18/02/2023 n° 24608541 Gennevilliers Soccer 1 / Jabc 1

### **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### **Futsal U17**

12/02/2023 n° 25401734 Jabc 1 / Gennevilliers Soccer 1

**De donner match perdu par pénalité au club de JABC (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de GENNEVILLIERS SOCCER (0 point – 3 buts)**

#### **Futsal U13**

05/02/2023 n° 25402478 Gennevilliers Soccer 1 / Neuilly Fc 92 1

**De donner match perdu par pénalité au club de GENNEVILLIERS SOCCER (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de NEUILLY FC 92 (0 point – 4 buts)**

## FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

### **DEUXIÈME DEMANDE**

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### **Plateaux U9**

11/02/2023 NEUILLY OLYMPIQUE / GARENNE COLOMBES A.F (2/2)

11/02/2023 NANTERRE J.S.C / COLOMBIENNE E.S / SURESNES J.S

11/02/2023 CLICHY U.S.A / PUTEAUX C.S.M

11/02/2023 RACING CF 92 / NANTERRE E.S

## III. COUPES

COUPES									
TOUR DE CADRAGE					8ème DE FINALE				
HDS CDM					HDS SENIORS				
19/03/2023	Suresnes J.S.	5	Arcop Nanterre	5	18/03/2023	Malakoff Usm	1	Neuilly Olympique	2
					19/03/2023	Csm Clamart Foot	1	Chaville Fc	1
					19/03/2023	Chaville Fc	2	Montrouge Fc	2
					19/03/2023	Cheminots Ouest	1	Vanves Stade	1
					19/03/2023	Neuilly Olympique	1	Voltaire Chatenay	1
					19/03/2023	Racing Cff	2	Ef Jean Mendez	1
					19/03/2023	Sevres Fc	2	St Cloud Fc	1
					19/03/2023	Stade Francais	1	Sevres Fc	1

8ème DE FINALE					8ème DE FINALE				
HDS ANCIENS					HDS U18				
19/03/2023	Bagneux Com	11	Bourg La Reine	11	18/03/2023	Sevres Fc	1	St Cloud Fc	1
19/03/2023	Clichy S/Seine Us	11	Cheminots Ouest	11	18/03/2023	Stade Francais	1	Neuilly Olympique	1
19/03/2023	Fc Meudon	12	Nanterre Ajsc	12	19/03/2023	Bourg La Reine	1	Colombienne Foot	1
19/03/2023	Garches Vaucres	12	Boulogne Bil Ac	11	19/03/2023	Garenne Colombes Af	2	Montrouge Fc	2
19/03/2023	Issy Les Mx Fc	11	Malakoff Usm	11	19/03/2023	Levallois Sc	1	Courbevoie Sports	1
19/03/2023	Sevres Fc	11	Neuilly Olympique	11	19/03/2023	Meudon As	3	Rueil Malmaison Fc	1
19/03/2023	Sevres Foot	11	Courbevoie Sports	11	19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Puteaux Csm	1
19/03/2023	Stade Francais	11	Courbevoie Sports	12	19/03/2023	Rueil Malmaison Fc	2	Clichy S/Seine Us	1

8ème DE FINALE					8ème DE FINALE				
HDS U16					HDS U14				
19/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Clichy S/Seine Us	1	18/03/2023	Ararat Issy	1	Neuilly Olympique	2
19/03/2023	Clichy S/Seine Us	2	Racing Cff	3	18/03/2023	Boulogne Bil Ac	4	Antony Foot	1
19/03/2023	Colombes Lso	1	Nanterre Es	2	18/03/2023	Bourg La Reine	2	Chatillonnais Scm	1
19/03/2023	Colombienne Foot	1	St Cloud Fc	1	18/03/2023	Montrouge Fc	3	Asnieres Fc	1
19/03/2023	Levallois Sc	2	Garenne Colombes	1	18/03/2023	Nanterre Es	2	Rueil Malmaison Fc	2
19/03/2023	Nanterre Es	3	Neuilly Olympique	1	18/03/2023	Puteaux Csm	1	Sevres Fc	1
19/03/2023	Plessis Robinson Fc	1	Courbevoie Sports	1	18/03/2023	Racing Cff	3	Suresnes Js	1
19/03/2023	Villeneuve La Garen	1	Malakoff Usm	1	18/03/2023	Rueil Malmaison Fc	3	Garenne Colombes Af	1

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*